



L'essentiel de l'actualité formation



Nouveautés du côté de la collecte des contributions formation et apprentissage

➤ Finis les OPCO collecteurs, place à l'URSSAF

- En application de la Loi Avenir professionnel, Depuis le 1er janvier, ce sont les Urssaf et la Mutualité sociale agricole (MSA) – et non plus les opérateurs de compétences – qui sont chargés de recouvrer ces contributions. Ce transfert s'inscrit dans une logique de simplification et d'optimisation de la collecte.
- La déclaration sociale nominative (DSN), par laquelle transite déjà une grande partie des cotisations, devient le vecteur unique pour remplir leurs obligations. Le calcul de leurs contributions s'effectue désormais de manière automatique à partir des informations déclarées.
- En pratique,
 - Le recouvrement de la contribution à la formation professionnelle, de la contribution au CPF-CDD et de la part principale de la taxe d'apprentissage se fait désormais sur un rythme mensuel comme pour l'ensemble des cotisations sociales. Concrètement, les entreprises commenceront à régler en février 2022, les montants dus au titre de la période d'emploi de janvier 2022.
 - En revanche, la collecte de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) et du solde de la taxe d'apprentissage reste calée sur un rythme annuel. Leur versement, au titre de l'année 2022, interviendra respectivement en avril 2023 et en mai 2023. Les entreprises n'auront donc plus à verser directement le solde de la taxe d'apprentissage aux établissements éligibles. Le montant de ce solde transitera lui aussi par la DSN et sera affecté à la Caisse des Dépôts. Les entreprises pourront désigner les établissements bénéficiaires par l'intermédiaire d'une plateforme qui sera mise en place par la Caisse des dépôts.
- A noter : Les opérateurs de compétences continuent à collecter les versements volontaires.
- Prochaine étape : le transfert des contributions conventionnelles. Les branches professionnelles ont effet la possibilité, si elles le souhaitent, de confier cette mission aux Urssaf ou à la MSA. Echéance prévue : janvier 2024.



Du neuf sur le front des transitions collectives

➤ Transitions collectives : du nouveau à compter de début février 2022

Par l'instruction N°DGEFP/2022/35 du 7 février dernier, le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion entend déployer le dispositif « Transitions collectives » auprès des entreprises et des acteurs territoriaux, en y apportant plusieurs nouveautés :

- Les entreprises de moins de 300 salariés peuvent avoir recours au dispositif soit par accord de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), soit par décision unilatérale de l'employeur suite à une information-consultation des membres du CSE.

- Pour les salariés les moins qualifiés, le recours au dispositif CléA (socle de connaissances et de compétences) est facilité. En effet, Transitions Pro pourra prendre en charge « l'évaluation préalable à une action de formation associée » à CléA ainsi que le coût salarial chargé ;
- Un dispositif complémentaire dénommé « Transco-congé de mobilité » voit le jour. Il s'adresse aux salariés concernés par une rupture conventionnelle collective (RCC) ou un accord de GEPP et ayant fait le choix d'un congé de mobilité pour se reconverter. Ceux-ci bénéficient ainsi d'un cycle de formation certifiante d'une durée adaptée selon les compétences déjà détenues et celles à acquérir en vue de leur future reconversion par le salarié avec un maximum de 24 mois.

De plus, l'instruction vient affirmer l'existence et définir la fonction des « délégués à l'accompagnement des

reconversions professionnelles » annoncées en septembre dernier puis confirmées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion le 2 février 2022.

Il en est de même pour les plateformes territoriales mises en place en 2021 dont le rôle est de :

- « Mieux coordonner les actions portées par les différents acteurs à l'échelle des territoires et les rendre plus lisibles pour les entreprises et leurs salariés dans une logique de guichet unique ;
- Mettre en relation les entreprises dont les emplois sont menacés et les entreprises en besoin de main d'oeuvre. »

+ d'infos : [INSTRUCTION N° DGEFP/2022/35 du 7 février 2022 relative au déploiement du dispositif «Transitions collectives » prévu par France relance](#)



Apprentissage

➤ Tableau de bord de l'apprentissage

La mission interministérielle de l'apprentissage (sous pilotage de Guillaume Houzel) vient de rendre public le « tableau de bord de l'apprentissage », destiné à visualiser en temps réel les données clefs de l'apprentissage

Ce tableau de bord est directement alimenté par les centres de formation via leur système quotidien de gestion des apprentis. La collecte de données est effectuée par API (interface de programmation d'application).

Que trouve t'on dans ce tableau de bord ?

- Par territoire
- Le nombre d'apprentis,
- Le nombre de contrats,
- Les apprentis en recherche de contrat ou en rupture.

Remontez-vous les données apprentissage de vos établissements sur ce tableau de bord ?

+ d'infos : [Tableau de bord de l'apprentissage](#)
<https://mission-apprentissage.gitbook.io/general/les-nouveaux-services/simplifier-la-transmission-des-donnees-apprentissage>



Le savez-vous ?

718 000 nouveaux apprentis à la rentrée 2021-2022

Soit une hausse de 37 % en un an

A noter : 2/3 des contrats visent une qualification post-bac.

Après une baisse de 50% en 2020, le contrat de professionnalisation est également reparti à la hausse, avec +20% en 2021.

Début février, la Ministre du Travail a dévoilé les nouveaux chiffres de l'alternance lors d'une allocution devant l'Assemblée Nationale.

+ d'infos : [Chiffres de l'apprentissage-entrée 2021](#)

➤ Primaires de l'apprentissage

La Fédération nationale des directeurs de CFA (Fnadir) a lancé une démarche de « primaires de l'apprentissage », invitant tour à tour les divers candidats aux Présidentielles, à faire état de leurs projets en matière d'apprentissage et entendre également les propositions de la Fnadir.

Cette initiative a pour finalité d'amener les candidats à l'élection présidentielle à prendre position sur l'apprentissage et faire en sorte que ce sujet ne soit pas noyé dans des programmes sur l'éducation, l'insertion ou l'emploi.

- La Fnadir, sur la base d'une consultation publique, a pointé 4 grands enjeux pour l'avenir de l'apprentissage :
 - Créer un secrétariat d'État à l'orientation.
 - Assurer un financement pérenne de l'apprentissage, qui concourt aux objectifs éducatifs de la nation, en le considérant comme un investissement dévolu par l'État aux CFA, aux entreprises formatrices et aux Maîtres d'apprentissage.
 - Maintenir durablement les aides actuelles aux entreprises.
 - Prescrire l'apprentissage comme une voie choisie par les candidats à l'apprentissage.
- Le 15 février dernier, à défaut d'un candidat officiel de la majorité (Emmanuel Macron), des représentants de la majorité ont participé à l'exercice.

Que retenir de cette rencontre ?

- Le financement de l'apprentissage est fragilisé par un déficit inédit du système mis en place en 2018.
- L'application des niveaux de prise en charge en cours de révision pourraient être reportée, au motif que les CFA ont besoin de stabilité dans la construction de leur budget 2022.
- Une prochaine réforme de type « big bang » de l'orientation pourrait être à l'étude si la majorité actuelle repassait :
L'orientation des jeunes reste un échec. La coordination des différents acteurs doit être renforcée (articulation entre les Régions, l'Éducation nationale, les services publics de l'insertion et les entreprises).
Des pistes émergent autour de logiques de parrainage, d'immersion à la découverte des métiers ou encore une refonte du stage de 3ème au collège.
+ d'infos : [Mission « flash » sur la mise en œuvre des réformes législatives de l'orientation](#)



Vers une réforme de la VAE

- **En 2022, nous célébrons les 20 ans de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) : 20 ans de la VAE, quel bilan en chiffres?**
- 360 000 certifications obtenues depuis la mise en place de la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) en 2002 jusqu'en 2020.
 - 1 an : Pour être éligible à la VAE, la personne candidate doit compter au minimum 1 an d'expérience cumulée dans le domaine du diplôme visé.
 - Cette durée, qui était de 3 ans auparavant, a été revue par une loi en 2017.
 - De 8 à 14 mois en moyenne pour conduire une démarche de VAE.
 - 55 500 : demandes de VAE jugées recevables suite au dépôt du Livret de recevabilité (dossier n°1) pour l'année 2019.
 - 22 000 candidats qui ont obtenu un diplôme dans leur intégralité en 2019 (40 % des candidats).

A l'initiative de la ministre du Travail Elisabeth Borne, une vaste expérimentation de réforme de la (VAE) a démarré à la mi-septembre dans le cadre de Beta.gouv.fr (expérimentation sur initiative du ministère du Travail en association avec trois autres ministères certificateurs (Cohésion sociale, Santé et Agriculture) et la branche du particulier employeur). Quels aménagements possibles ?

- Recevabilité en huit jours
- Durée d'accompagnement « à la carte » en phase avec le profil de chaque candidat
- Un portail VAE numérique unique et partagé par tous les certificateurs.



Pour rappel La « **Semaine de la VAE** » devrait se dérouler du 19 au 23/09/22 sous l'impulsion et l'animation du Carif-Oref Via Compétences.

L' Udl-FTLV propose aux établissements intéressés par la valorisation de leurs initiatives une coordination territoriale sur ce sujet.

Vous êtes intéressé.e, contactez-nous à ftlv@universite-lyon.fr



Le savez-vous ?

Combien de VAE en région Aura? Pour l'année 2020 :

- 6 679 dossiers déposés
- 5 539 déclarés recevables
- 4 020 présentés devant jury
- 65% ont obtenu une certification totale, 25% une certification partielle, 10% n'ont rien validé

+ d'infos : [Baromètre de la VAE en Aura – Via Compétences](#)
[Portail national de la VAE](#)



3e édition du baromètre Formation et Emploi du Centre-Info

- **Le Centre-Info vient de rendre public son 3^e Baromètre Emploi-Formation réalisé par le CSA. Que retenir ?**
Cette année un focus a été porté sur l'accompagnement, le CPF et les perspectives de reconversion professionnelle.

La situation exceptionnelle que nous traversons depuis 2 ans a renforcé la connaissance et l'intérêt des actifs pour la formation professionnelle.

- 69% des répondants (actifs) gardent un niveau de confiance solide en leur avenir professionnel
- 41% des répondants estiment que leur métier évolue très vite
- 46% pense faire le même métier, mais pas forcément de la même manière d'ici 5 ans
- La moitié des actifs pense changer d'emploi à plus ou moins long terme

+ d'infos : [Baromètre Emploi Formation Centre-Info 2022](#)
[Communiqué de presse du Baromètre-données clés](#)
[Replay du webinaire de présentation des résultats](#)



L'actualité des formations et des projets



Opportunités

- **Le Hcéres lance un appel à candidatures pour renouveler son vivier d'experts et constituer ses futurs comités d'évaluation, pour l'ensemble de ses départements d'évaluation (DEE, DEO, DEF, DER, DEI*).**
Cet appel concerne l'ensemble des profils d'experts que le Hcéres mobilise au sein de ses comités d'évaluation : enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels administratifs, étudiants, experts issus du monde socio-économique.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 21 mars 2022.

+ d'infos : [Pour candidater](#)
[Etre Expert du Hcéres](#)

➤ **Conseil régional Aura: 3e vague de "Former pour l'emploi"**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes vient de publier la 3^e vague de son marché « Former pour l'emploi
Date butoir : 28/03/22

+ d'infos : [appel d'offre](#)

➤ **Suivi du PIC (Plan d'Investissement Compétences) Auvergne Rhone-Alpes « PACTE »**

Vous souhaitez tout savoir sur le PACTE ?

- Les actions menées dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences
- Les projets innovants en cours d'expérimentation dans votre région
- Les bonnes pratiques qui façonneront le secteur de la formation de demain

[Rejoignez la communauté « La place » en vous inscrivant ici.](#)



Du côté de...



... Observatoires des métiers et des qualifications

➤ **Depuis la Loi #Avenir pro de 2018, France Compétences a pour mission de consolider les travaux des observatoires des métiers et qualifications (OPMQ) des branches.**

France Compétences dirige actuellement deux chantiers:

- La nouvelle version de l'outil de codification
- Et la Grande Bibliothèque des travaux des observatoires.

Ces outils permettront de faciliter la veille sur les métiers et des compétences.

Plus spécifiquement, la Grande Bibliothèque centralisera en un lieu unique l'ensemble des travaux des OPMQ, en se connectant aux sites des observatoires pour ensuite en extraire les principales informations.

Une 1^{ère} version devrait être accessible à la fin du 1^{er} semestre 2022.

En attendant, comment faire pour trouver toutes les informations dont vous avez besoin pour connaître la photographie et les perspectives sur les métiers, les formations et qualifications ?



Découvrez ci-dessous quelques ressources utiles :

- <https://www.aktto.fr/observatoires-des-metiers/>
- <https://www.afdas.com/connaitre/observatoire/presentation>
- <https://www.opco-atlas.fr/prospectiveAtlas.html>
- <https://www.syntec.fr/qui-sommes-nous/la-branche-et-instances-paritaires/opiiec-observatoire-prospectif-des-metiers-et-des-qualifications/>
- <https://www.metiers-btp.fr/>
- <https://www.ocapiat.fr/acceder-aux-observatoires-des-metiers/>
- <https://www.opco-sante.fr/observatoire-de-lopco-sante>:
 - A noter, la publication de la récente étude « [Prospective des métiers de la santé à horizon 2040](#) ».
- <https://www.lopcommerce.com/l-observatoire-prospectif-du-commerce/presentation/>
- <https://observatoire-competences-industries.fr/>
- <https://www.opcomobilites.fr/espace-observatoires/travaux-et-publications>

+ d'infos : [Vidéo de présentation de France Compétences](#)



➤ **Tout organisme de formation réalisant des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle doit fournir à la DREETS un bilan pédagogique et financier (BPF).**

La campagne de télé-déclaration des Bilans Pédagogiques et Financiers débutera le 4 avril 2022, et les organismes de formation auront jusqu'au 31 mai 2022 pour effectuer cette via l'application « Mon Activité Formation » (MAF).

Pour rappel, à défaut de transmettre votre BPF au Service Régional de Contrôle, votre déclaration d'activité devient caduque. Par ailleurs, la production de ce BPF est un des critères pris en compte pour l'inscription sur la liste publique des organismes de formation (=> Qualiopi et réputation qualité de droit).

+ d'infos : [Mon Activité Formation](#)
[Espace ressources Nuxeo-BPF](#)



Séminaire certification

➤ **Le 8 mars l'Université de Lyon organisait un Séminaire consacré à la certification professionnelle**

Dans le cadre des différents groupes de travail consacrés aux dispositifs formation, les établissements ont souhaité qu'un temps de professionnalisation et de réflexion soit dédié à la thématique à enjeu de la certification professionnelle.

La DGESIP et les Universités Claude Bernard Lyon 1 et Jean Moulin Lyon 3 ont apporté des éclairages pédagogiques et éclairants tout au long de cette matinée qui a réuni environ 80 auditeurs de l'ensemble de la région.

- Caractérisation des enjeux associés à la certification
- Panorama général de la certification
- Les répertoires nationaux (RNCP et RS)
- Dispositifs applicables (enregistrement de droit et sur demande)
- Témoignage retour d'expérience réussie
- Témoignage sur une démarche d'appui méthodologique

Sur la base de ce Séminaire, le Groupe de Travail certification sera prochainement réuni afin de travailler collectivement à l'amélioration de nos pratiques d'enregistrement de certifications aux répertoires nationaux.

Retrouvez :

- Le replay du Séminaire
- Le support complet comprenant les interventions de la DGESIP et les témoignages des universités Claude Bernard Lyon 1 et Jean Moulin Lyon 3

+ d'infos : [Espace ressources Nuxeo-Séminaire certification](#)



Les groupes de travail FTLV

Toute l'actu des groupes de travail en un clin d'œil sous [Nuxeo](#)

- **NOUVEAU Groupe de Travail Transition écologique**
 - Première réunion : 17 mars de 10H à 12H via [Teams](#)
- **Groupe de Travail Certification**
 - Prochain RV : après le Séminaire Certification (date à préciser en avril 2022)
- **Groupe de Travail Intelligence artificielle**
 - Prochaine réunion : Sondage en cours 31/03 ou 04/04
- **Groupe de Travail modèle économique et organisationnel « Hybridation des formations »**
 - Prochaine réunion : 11 avril de 10H à 12H via [BBB](#)
- **Groupe de Travail Apprentissage**
 - Prochaine réunion : 15 mars de 14H à 16H via [Teams](#)
- **Groupe de Travail Qualité**
 - Prochaine réunion : 5 avril de 14H à 16H via [Teams](#)

Portail Formation Tout au Long de la Vie



Actualités - Groupes de travail

- **Webinaire annuel statistiques Portail**
 - Le 9 mars les établissements partenaires du Portail FTLV ont découvert les [statistiques annuelles 2021 de fréquentation du Portail](#).



Dernières actus du Portail

- La [rubrique « actualités et évènements »](#) du portail permet aux visiteurs de découvrir les rendez-vous et les actualités de la formation professionnelle. **Tous les mardis**, nous publions par défaut l'actualité de la semaine. Ces dernières semaines, le public a pu découvrir les actus suivantes :
 - **Semaine du 7 mars** : <https://formation-professionnelle.universite-lyon.fr/Actualites-et-evenements/Digit-Ere-Day-le-festival-du-numerique-durable-revient-pour-une-quatrieme-edition>
 - **Semaine du 28 février** : <https://formation-professionnelle.universite-lyon.fr/Actualites-et-evenements/Journee-Portes-Ouvertes-de-l-UCLy>
 - **Semaine du 15 février** : <https://formation-professionnelle.universite-lyon.fr/Actualites-et-evenements/Cap-alternance-choisissez-la-formation-vous-trouverez-l-emploi>
 - **Semaine du 8 février** : <https://formation-professionnelle.universite-lyon.fr/Actualites-et-evenements/L-equivalent-du-bac-a-la-fac-!-Ils-l-ont-fait-avec-le-DAEU-A-format-intensif>
 - **Semaine du 1^{er} février** : <https://formation-professionnelle.universite-lyon.fr/Actualites-et-evenements/Utiliser-votre-CPF-pour-financer-vos-formations-info-ou-intox>

Et vous ? Vous souhaitez nous partager de l'actualité, des informations, des évènements ? Adressez vos informations à ftlv@universite-lyon.fr



Ressources et lectures utiles



A voir, revoir ou écouter

- **Replay du webinaire Webikeo-Bizness « 7 étapes pour construire la progression pédagogique d'un parcours Blended learning »**
Découvrez les avantages et les pièges à éviter des parcours en Blended, 7 étapes pour construire la progression pédagogique, et les facteurs à prendre en compte pour la montée en compétence des apprenants.
+ d'infos : [Replay webinaire \(attention jusqu'au 01/04/22\)](#)
[Support](#)



A lire et découvrir

- **Guide des contributions de formation professionnelle et d'apprentissage des employeurs 2022**
Très utile pour nous acculturer au gré des étapes de la réforme de 2018 (dernière étape franchie en 2022) et mieux informer nos entreprises clientes
+ d'infos : https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/CFPTA-Guide_Declarant.pdf
- **Guide Destination Apprentissage-Région AURA**
Une nouvelle bible sur l'apprentissage à vertus pédagogiques.
Un léger bémol : l'apprentissage dans l'enseignement supérieur n'est pas valorisé.
+ d'infos : [Guide destination apprentissage](#)
- **« Devenez incollables sur le CPF » - Quizz UCLy**
Qu'est-ce que le CPF ? Est-ce que je peux en bénéficier ? Comment en profiter ? Quelles formations sont éligibles ? Puis-je l'utiliser pour suivre une formation sur mon temps de travail ? Comment connaître le montant de mon compte ? Et si je n'ai pas assez d'euros sur mon compte CPF ?...
+ d'infos : <https://www.ucl.fr/quiz-cpf/>
- **Observatoire national des transitions professionnelles**
+ d'infos : <https://observatoire-transitions-professionnelles.fr/enquete-nationale/synthese-nationale/>

Vos contacts au sein de l'équipe FTLV

Alexia Bourit – Coordinatrice de la Formation Tout au Long de la Vie : alexia.bourit@universite-lyon.fr
Laila Abdelhai – Cheffe de projets formation : laila.abdelhai@universite-lyon.fr
Alexia Galas – Cheffe de projet du portail web FTLV : alexia.galas@universite-lyon.fr

Vous souhaitez informer la communauté du site Lyon Saint-Étienne d'un événement en lien avec la formation professionnelle continue ? Merci d'adresser les informations à ftlv@universite-lyon.fr, nous ne manquerons pas de les diffuser dans le prochain flash info.

Vous abonner / désabonner : ftlv@universite-lyon.fr.

La réglementation applicable aux données personnelles évolue, avec l'entrée en vigueur, le 25 mai 2018, du Règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par le Parlement européen. L'Université de Lyon s'engage à respecter les informations qui lui sont communiquées. Les données collectées lors de votre inscription à cette lettre d'information électronique sont exclusivement destinées à l'usage de l'Université de Lyon.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour ce faire, vous pouvez nous contacter directement à l'adresse suivante : dpo@universite-lyon.fr